|  |  |
| --- | --- |
| Logo de la Commission européenne, 12 étoiles jaunes sur fond bleu formant un cercle bordé de deux éléments graphiques gris clair représentant le Berlaymont, siège de la Commission européenne. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | MOVE – C – C.2 |
| Numéro de poste Sysper: | 228123 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée:  Lieu de détachement: | Claire DEPRE  3ème trimestre 2025  2 années (avec extension possible jusqu’à 2 ans)  Bruxelles  Luxembourg  Autre: |
| Type de détachement | Avec indemnités  Sans frais |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:  États membres de l’UE  ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: ….  organisations intergouvernementales suivantes: …  Pays de l’accord en nature AELE/EEE (Islande, Liechtenstein, Norvège) | |
| Délai des candidatures | 2 mois  1 mois  Date limite pour postuler: 26.05.2025 |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

La directrice générale de la mobilité et des transports (DG MOVE) est responsable de l’élaboration et de la mise en œuvre des politiques européennes dans le domaine des transports. Au sein de la DG MOVE, la direction C couvre les «transports terrestres», qui englobent les transports routier et ferroviaire, ainsi que la sécurité routière.

L’unité C2 est chargée de la politique en matière de sécurité routière. Les principales tâches de l’unité sont les suivantes:

• l’élaboration de politiques, en particulier la réalisation de la campagne «Vision Zero» (zéro décès sur les routes européennes d’ici à 2050);

• l’élaboration de mesures législatives et non législatives sur la base de la stratégie de mobilité durable et intelligente ainsi que du cadre politique en matière de sécurité routière pour la décennie d’action 2021-2030, telles que les mesures relatives au permis de conduire, au contrôle de l’application transfrontière des règles, au contrôle technique, à la gestion de la sécurité des infrastructures routières et au transport des marchandises dangereuses;

• le suivi de l’application de la législation de l’Union en matière de sécurité routière par les États membres et la promotion des bonnes pratiques et des actions de sensibilisation.

L’objectif de réduire de moitié le nombre de décès et de blessés graves d’ici à 2030 et de se rapprocher du «zéro décès» d’ici à 2050 poursuivi par l’UE exige de prendre des mesures urgentes et ambitieuses. Il s’agit d’un moment particulièrement intéressant et stimulant pour rejoindre notre unité, qui compte 17 membres et possède un esprit d’équipe solide et une culture de travail tournée vers l’avenir.

L’unité C2 participe régulièrement aux processus législatifs du Conseil et du Parlement et organise régulièrement des réunions de comité et de groupe d’experts avec les représentants des États membres et les parties prenantes du secteur. Nous procédons à des consultations publiques sur les questions relatives au transport routier, nous contrôlons la bonne application de l’acquis dans le domaine du transport routier dans l’ensemble de l’UE, et nous représentons l’UE dans ses relations avec les pays tiers en matière de sécurité routière.

Pour plus d’informations sur nos principales activités et nos objectifs, veuillez consulter notre site web:  
[EU Road Safety policy - European Commission](https://road-safety.transport.ec.europa.eu/eu-road-safety-policy_en)

**Présentation du poste (nous proposons)**

L’expert(e) national(e) détaché(e) (END) participera activement aux tâches de l’unité qui consistent à concevoir, développer, mettre en œuvre et suivre les politiques européennes et les activités connexes dans le domaine du transport routier. En particulier:

* Il/elle contribuera à l’élaboration et à la mise en œuvre des politiques de l’UE en accordant une attention particulière aux initiatives législatives, notamment la directive relative au permis de conduire et la directive relative aux décisions de déchéance du droit de conduire. Ces tâches incluent la préparation et le suivi des actes de droit dérivé (actes d’exécution et actes délégués) dans le domaine, tels que prévus et approuvés dans le cadre des directives révisées. Les tâches comprennent également le contrôle de la mise en œuvre de la législation déjà en vigueur ainsi que le suivi des aspects essentiels avec les autorités nationales.
* Il/elle contribuera éventuellement aussi à la politique de l’UE en matière de sécurité routière dans le domaine de l’automatisation des véhicules, ce qui inclut le suivi des évolutions technologiques et l’analyse de leurs incidences sur la sécurité routière.
* La rédaction de notes politiques et de notes d’information, d’articles documentaires, la préparation de textes juridiques, les réponses à la correspondance et aux questions parlementaires feront également partie des tâches confiées à l’END. Il/elle devra préparer les réunions des comités pertinents et des groupes d’experts de la Commission s’occupant des questions relatives à la sécurité routière et y participer, ainsi qu’interagir avec les représentants des États membres et les parties prenantes. Il/elle devra, si nécessaire, se concerter en interne avec le service juridique et les DG concernées et contribuer aux consultations inter-service.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

La DG MOVE C.2 recherche un(e) END dynamique, très motivé(e) et expérimenté(e) possédant des connaissances et de l’expérience en matière de politique des transports routiers. Une connaissance de la politique de l’UE en matière de sécurité routière constituerait un avantage.

Le/la candidat(e) devra assumer la responsabilité de ses tâches, être bien organisé(e), serviable et agir avec un sens de l’initiative et une attitude orientée vers la résolution de problèmes. Il/elle devra aussi satisfaire aux normes de qualité de la DG MOVE, respecter les procédures de l’unité et posséder les compétences nécessaires pour le traitement des plaintes et des infractions. Il/elle devra posséder de solides compétences analytiques et d’excellentes compétences rédactionnelles, ainsi que de l’expérience dans la rédaction de documents d’orientation. Il/elle devra faire preuve d’initiative et posséder les compétences sociales nécessaires pour travailler efficacement au sein de l’équipe existante, ainsi qu’une bonne compréhension des priorités et des questions politiques.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision C(2008) 6866** de la Commission du 12.11.2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Conformément à la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début** du détachement:

* expérience professionnelle: posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;
* ancienneté de service: avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;
* employeur: être employé(e) par une administration nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG) publique; exceptionnellement et après dérogation spécifique, la Commission peut accepter la candidature de personnes dont l’employeur est un organisme du secteur public (par exemple une agence ou un institut de régulation), une université ou un institut de recherche indépendant;
* compétences linguistiques: avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez démontrer que vous possédez une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé(e) et rémunéré(e) par votre employeur et être couvert(e) par votre système de sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité [jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (UE, Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444)]. Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé(e), veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de l’UE, par le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par les canaux qui auront été spécifiquement convenus.** Les candidatures transmises directement par vous ou par votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidature sous format **CV Europass** ([[Créer votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv)](http://europass.cedefop.europa.eu/en/documents/curriculum-vitae)) en français, anglais ou allemand. [[Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv)](http://europass.cedefop.europa.eu/en/documents/curriculum-vitae)). Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents (tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité ci-jointe.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)